COMMUNE DE
Strassen

Formulaire des subventions communales pour l'installation d'une récupération d'eau pluviale

Je soussigné(e) :

Matricule : __ __ __ __ / __ __ / __ __ / __ __ __ __ __

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et localité : .....

Tél. / GSM : .....

E-mail : .....

Numéro de compte :

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Établissement financier : .....

Titulaire du compte : .....

Concerne l'immeuble :

Adresse : ..... L- ..... Strassen

- ☐ Propriétaire
- ☐ Locataire

sollicite un subside communal pour :

☐ Installation récupération d'eau pluviale ***30%** max 1.000€ ; une seule fois par immeuble

**pourcentage de la prime allouée par l'Etat de l'Administration de l'Environnement.*

Pièces à joindre obligatoirement :

Pour la subvention d'une installation de récupération d'eau pluviale :

- ☐ **Copie du document attestant l'obtention de la subvention de l'Etat avec indication du montant alloué avec les annexes respectives**
- ☐ **Relevé d'identité bancaire (RIB)**

Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que le subside est sujet à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Renvoyer à / *Zurückschicken an* / Send back to
Administration communale de Strassen
Service environnement
B.P. 22
L-8001 Strassen

Renseignements / *Auskünfte* / Informations
Service environnement
Mme Wirtgen M. Schmidt
31 02 62-256 31 02 62-271
environnement@strassen.lu

COMMUNE DE
Strassen

Conditions d'éligibilité
Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale pour adaptation au changement climatique il faut remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique.
- Être propriétaire ou copropriétaire du bien à rénover sur le territoire de la commune de Strassen au moment de la demande.
- Être bénéficiaire de la prime allouée par l'Administration de l'environnement conformément au du règlement grand-ducal du 14 mai 2003 concernant l'allocation d'une aide budgétaire aux particuliers pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie.
- La demande de subvention est introduite au plus tard 6 mois après réception de la décision ministérielle attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Strassen, le…….. ……
Signature

_ _ _ _